

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

AVIS N° 2017-12

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le dossier relatif à la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord/Pas-de-Calais présenté par le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord/Pas-de-Calais)

Rappel contexte :

La démarche d'élaboration des Listes Rouges régionales consiste à fournir, sur la base d'inventaires et d'études de terrain, une liste des espèces menacées dans la région considérée et de guider les politiques régionales de conservation.

La constitution de la liste rouge est basée sur la méthodologie de l'UICN.

Elle constitue un état des lieux visant à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire donné et permet de mesurer le risque de disparition des espèces de flore, de fonge et/ou de faune d'une région, qui s'y reproduisent ou qui y sont régulièrement présentes.

Un groupe de travail « espèces » du CSRPN s'est réuni le 22 septembre 2017.

Lors de cette séance, les questions des membres du CSRPN n'ayant pu se libérer pour le GT et différents points abordés par les personnes présentes ont été débattus. Ils reposaient sur :

- ✓l'intérêt de la mise en œuvre d'une liste rouge à l'échelle Nord/Pas-de-Calais en lien avec la fusion des régions et la publication prochaine d'un atlas des oiseaux nicheurs
- ✓les données mobilisées pour élaborer cette Liste rouge
- ✓le pas de temps retenu pour les données utilisées
- ✓les éléments justifiant des changements de classe pour certaines espèces
- ✓des éléments de la méthode UICN
- ✓la liste complète des espèces (de RE à DD) a été examinée avec des débats plus importants sur certaines espèces

Lors de la séance du 19 octobre 2017, après avoir exposé les résultats des échanges du GT « espèces » et ses conclusions, les débats ont porté sur :

- ✓certaines espèces classées VU et LC que le GT avait identifié comme nécessitant un débat en séance plénière.
- ✓la nécessité d'avoir à disposition avec la liste rouge des éléments expliquant le classement pour certaines espèces. L'importance de disposer d'éléments clefs pour que la liste soit bien comprise et utilisée par l'ensemble des acteurs.

✓les espèces classées LC sur la liste rouge Nord/Pas-de-Calais mais classées à un niveau supérieur sur la liste rouge nationale

Le CSRPN, sur la base des propositions du groupe de travail et des débats en séance, a émis l'avis suivant :

Validation de la Liste rouge régionale du Nord-Pas-de-Calais des oiseaux nicheurs proposée par le GON avec comme remarques :

- pour les espèces VU, et en particulier celles soumises à débats, préciser les causes de la raréfaction et plus globalement accompagner l'ensemble de la liste rouge de précisions plus facilement lisibles des critères prépondérants qui ont permis de qualifier le classement et ceux complémentaires qui ont amenés éventuellement à un changement de classe.
- Pour l'ensemble des espèces menacées dans la région Nord/Pas-de-Calais (espèces VU, EN et CR), qualifier autant que possible les facteurs de régression des espèces considérées. Cela permettant, lors des études d'impacts ou autres, de mieux évaluer l'influence du projet sur le ou les facteurs de régression majeur des espèces.
- pour les espèces classées LC sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord/Pas-de-Calais mais classées VU sur la liste rouge nationale : une remontée au sein de la classe NT (espèces quasi-menacées) est demandée.
- apporter des éléments de commentaire pour quelques espèces classées en catégorie DD mais dont on suppose, malgré les lacunes de données, que certaines puissent être considérées comme menacées dans la région Nord/Pas-de-Calais.

Les modifications apportées feront l'objet d'un nouvel envoi à l'UICN pour bénéficier de la labellisation par l'UICN France de la méthodologie et de la démarche mises en œuvre.

Fait à Amiens, le 14/11/2017

Franck SPINELLI



Président du CSRPN des Hauts de France